

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n° 8 : Conformément au bail une révision du loyer de l'hôtel-restaurant Le Bellevue a été réalisée. Au 1^{er} octobre 2021, le montant du loyer passe de 387,60 € à 391,38 €.

Décision n° 9 : Conformément au bail une révision du loyer du logement situé 3 rue de l'Abbé Favoreau (n°3) a été réalisée. Au 1^{er} octobre 2021, le montant du loyer passe de 343,26 € à 344,70€.

Décision n° 10: Conformément au bail une révision du loyer du logement situé 9 bis rue Dangé d'Orsay a été réalisée . Au 1^{er} octobre 2021, le montant du loyer passe de 312,71 € à 314,02€.

Décision n° 11 : Conformément au bail une révision du local commercial situé 3 rue de l'Abbé Fvoreau a été réalisée. Au 1^{er} octobre 2021, le montant du loyer passe de 97,71 € à 99,14€.

Décision n° 12: Conformément au bail une révision du logement situé 20 rue Dangé d'Orsay a été réalisée. Au 1^{er} octobre 2021, le montant du loyer passe de 346,46 € à 347,91 €.

Décision n° 13: Conformément au bail une révision du logement situé 1bis rue Dangé d'Orsay a été réalisée. Au 1^{er} septembre 2021, le montant du loyer passe de 343,24 € à 344,68 €.

Décision n° 14: Conformément au bail une révision du logement situé 1 rue Dangé d'Orsay a été réalisée. Au 1^{er} septembre 2021, le montant du loyer passe de 240,00 € à 240,97 €.

Décision n° 15: Conformément au bail une révision du logement situé 3 rue de l'Abbé Favoreau (n°2) a été réalisée. Au 1^{er} septembre 2021, le montant du loyer passe de 340,14 € à 341,57€.

Décision n° 16 : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé 11 rue de La Folie cadastré section C n° 397 appartenant aux consorts BERLEAU.

Décision n° 17 : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé 11 rue de La Folie cadastré section C n°1458 (issu de C n°398) appartenant aux consorts BERLEAU.

Décision n° 18 : Signature d'un devis avec l'ent. DECOLUM pour l'achat de décorations de Noël pour un montant de 3 282,36 € T.T.C.

Décision n° 19 : Signature d'un devis avec l'ent. LOIRE NATURE ELAGAGE pour des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres situé dans le parc Saint-Martin pour un montant de 2 165,00 € T.T.C

Décision n° 20 : Signature d'un devis avec l'ent. Arnault TP pour la réalisation de 3 dalles de béton pour l'installation des tables de pique-nique et 1 dalle en béton pour les conteneurs à verres pour un montant de 3 820,32 € T.T.C

Décision n° 21 : Signature d'un devis avec la société 2Cbi pour l'achat et l'installation d'un ordinateur portable pour les services techniques (ordinateur, pack office, mise en réseau) pour un montant de 1 094,40 € T.T.C

DÉLIBÉRATIONS :

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 2- VIREMENT DE CRÉDIT

Une décision modificative au budget est nécessaire pour les travaux supplémentaires d'aménagement du parking de l'école (aménagement de la poutre de rive sur la RD 50, agrandissement de chaussée) ainsi que pour les travaux d'abattage d'arbres au parc Saint-Martin.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le virement de crédit comme suit :

| Investissement | Dépenses | Recettes |
|--|-----------------|-----------------|
| Opération n° 123 – Pluriannuel voirie – compte 2151 | - 23 000,00 € | - |
| Opération n° 153 Sécurisation Rue Dangé d'Orsay (centre bourg) - compte 2315 | + 23 000,00 € | - |
| Investissement | Dépenses | Recettes |
| Opération n° 151 – Rénovation bâtiments – compte 21318 | - 2 000,00 € | - |
| Opération n° 158 - Aménagement parc Saint-Martin - compte 2128 | + 2 000,00 € | - |

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations comme indiqué ci-dessous :

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Club d'aéromodélisme | 400 € |
| Amicale des Chapellois | 300 € |
| Club du Lévrier de Sport de Touraine | 500 € |
| Souvenir Français | 100 € |
| Total | 1 300 € |

AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été prescrite par délibération du Conseil communautaire du 2 novembre 2017. Suite à cela, des débats et réunions publiques se sont tenus au long de son élaboration.

Initialement prévu courant 2020, l'arrêt du SCoT a été différé pour être approuvé par délibération du Conseil communautaire le 6 mai 2021. Il a alors été fait un bilan de la concertation qui s'est déroulée depuis 2017, en rappelant les observations reçues par la Communauté de communes, et en exposant le contenu arrêté du SCoT.

En application de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, la Communauté de communes soumet pour avis aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public le projet arrêté du SCoT placé en annexe de cette délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet arrêté du SCoT.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

La maire indique qu'une généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024. Le plan de comptes utilisé auparavant était l'instruction M14.

Les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Après concertation avec la Trésorière et la Conseillère aux décideurs locaux, il est proposé que la commune utilise l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable développée M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin,

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

La commune a été informée du lancement du groupement d'achat d'énergies « POLE ENERGIE CENTRE » pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité qui vient se substituer au groupement actuel dont la commune est membre. Afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies des points de livraisons de la commune au 1er janvier 2023, il convient dès à présent que la commune adhère à ce nouveau groupement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés.

Questions diverses

Démission de M. Bouton

M. Richard Bouton a présenté sa démission à compter du 1^{er} septembre 2021.

Aménagement du parking de l'école

Le parking de l'école et l'aire de retournement du bus sont en fonction depuis la rentrée scolaire. Quelques aménagements restent à réaliser (passage piétons, marquages au sol, aménagement des espaces verts, éclairage public, installation d'une poubelle et d'un cendrier...)

Sécurisation rue des Racinaux et route de la Liberté

Suite aux plaintes de riverains concernant la vitesse excessive des véhicules, il est proposé d'étudier l'installation de chicanes au niveau de la rue des Racinaux et de la route de la Liberté. Un avis technique sera demandé au cabinet URBA 37.

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le jeudi 11 novembre. Le restaurant Le Bellevue réalisera le repas. Il n'est pas prévu d'animation pour cette année.

Vente du local situé 5 rue de l'Abbé Favoreau

La signature de l'acte de vente du local de stockage situé 5 rue de l'Abbé Favoreau est fixée le vendredi 19 novembre.

Conseil municipal junior

Un groupe de travail est constitué pour l'installation du nouveau conseil municipal junior.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 26 octobre 2021 à 20 h 30.

La maire,



Martine TARTARIN